



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE MOLIÈRE (R D.154A)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDÉRANT qu'un déménagement va être effectué rue Molière par la société Pissonnier SAS – 32/34 rue de la Fédération – 94700 Maisons-Alfort, agissant pour le compte de particuliers domiciliés – 42/44 rue Molière – 94200 Ivry-sur-Seine (déménagement),

CONSIDÉRANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Molière au droit du n° 42-44 le 12 octobre 2022 de 9 heures 30 à 15 heures :**

- **Neutralisation de la voie de circulation** afin d'y installer un camion de déménagement : la circulation alternée sera gérée par hommes trafic,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du déménagement.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Pissonnier SAS – 32/34 rue de la Fédération – 94700 Maisons-Alfort.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIF. SUR ivry94.fr

LE 15 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon